



calcul plus-values pour revente appartement

Par **AA67**, le **14/07/2009** à **10:02**

Bonjour,

Le 25 octobre 2007 j'ai acquis un appartement d'une valeur de 268 000,-E.

Il va falloir que je le revende pour m'occuper de la maison de ma mère (veuve).

Comment calculer la plus-values que j'aurai à régler au fisc puisque je revends avant les 1(ans exonérant de cette taxe) ?

Je crois savoir qu'il existe un barème.

En vous remerciant par avance et bien à vous

Agnès ADOLPH-Strasbourg

Par **FREMUR**, le **14/07/2009** à **19:15**

La plus value réalisée lors de la cession de votre résidence principale est exonérée d'impôt (code général desw impôts article 150 U, II-1° et II-3°)

l'exonération est générale et s'applique quels que soient les motifs de la vente ou le montant de la plus value.

Peu importe aussi la durée pendant laquelle vous l'avez habité sous réserve que l'occupation n'ait pasété fictive.

Vote résidence principale est celle que vous occupez de manière habituelle et effective la majeure partie de l'année.

Voilà sans doute de quoi vous rassurer.

CORDIALEMENT